

## Pour diffusion et affichage

# Mouvement de l'emploi des enseignants du 2<sup>d</sup> degré Rentrée septembre 2021

✚ Vous êtes enseignant en **contrat définitif** et vous souhaitez demander **une mutation pour la rentrée 2021**

✚ Vous êtes **professeur stagiaire des concours CAFEP – 3<sup>ème</sup> Concours – CAER** et vous devez faire **une première demande de nomination en contrat définitif pour la rentrée 2021**

Vous devez **OBLIGATOIREMENT** remplir un ou plusieurs dossiers de demande d'inscription au mouvement 2021 **avant le MARDI 19 JANVIER 2021** (date limite de retour des dossiers).



### Nouveauté 2021

Vous avez la possibilité de remplir numériquement les dossiers selon les consignes que vous pouvez obtenir auprès de votre chef d'établissement ou de son secrétariat. Les justificatifs peuvent aussi être joints sous forme numérique.

✚ Pour une demande de mutation ou de 1<sup>ère</sup> nomination en contrat définitif dans un ou plusieurs départements de l'Académie de Nantes : ➔ **remplir 1 seul dossier de demande « Intra-académie »**

✚ Pour une demande de mutation ou de 1<sup>ère</sup> nomination en contrat définitif dans une autre académie : ➔ **remplir 1 seul dossier de demande « Inter-académie ». En cas de dossier papier, en faire autant de copies que d'académies demandées** (pas nécessaire d'y joindre enveloppe timbrée et timbres).

**Ces dossiers sont à retirer dès à présent auprès de votre chef d'établissement ou de son secrétariat.**

Les dossiers complets, avec les éventuels justificatifs demandés, signés par votre chef d'établissement, seront retournés par votre chef d'établissement à l'intention du Président de la Commission Départementale de l'Emploi de votre département d'origine **au plus tard le 19 janvier 2021**.

### Rappels et points d'attention

✚ Pour les demandes d'inscription au mouvement intra-académique, ce dossier ne dispense pas de l'envoi ultérieur d'un dossier de candidature sur les emplois publiés selon le calendrier prévu pour l'académie de Nantes : **entre le 2 et le 14 avril 2021** (date limite de réception des dossiers – modalités à venir).

✚ Pour les demandes d'inscription au mouvement inter-académique, ce dossier ne dispense pas de l'envoi ultérieur d'un dossier de candidature, selon le calendrier et la procédure indiqués par la CAE concernée. Pour toute question, le secrétariat de la CAE de Nantes est à votre disposition : [caepaysdelaloire@ecr-uradel.org](mailto:caepaysdelaloire@ecr-uradel.org) – 02.41.79.51.57

✚ Les justificatifs doivent être des documents originaux ou des documents certifiés conformes sur l'honneur.

✚ Les justificatifs médicaux doivent avoir été établis dans le mois qui précède la date de dépôt de la demande par un médecin agréé (cf liste des médecins agréés sur le site de l'ARS – Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire – [www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/consulter-la-liste-des-medecins-agrees-en-pays-de-la-loire](http://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/consulter-la-liste-des-medecins-agrees-en-pays-de-la-loire))

✚ Ce dossier ne concerne pas les délégués auxiliaires (titulaires ou non d'un CDI).

✚ Les enseignants contractuels et délégués auxiliaires inscrits à un concours de recrutement pour la session 2021 doivent en avoir informé leur chef d'établissement.